



Trop perçu vente voiture

Par Samuelspit

Bonjour

J'ai vendu ma voiture sur le site capcar, j'ai reçu deux fois le montant de la vente. J'ai donc téléphoné pour leur indiquer leur erreur. Ils m'ont remercié de mon honnêteté et m'ont envoyé un RIB pour leur renvoyer la somme. Erreur probablement due à une erreur de logiciel.

Suis je dans mon droit de ne pas faire le virement ou de demander un geste commercial ?

Je vous remercie

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez signalé l'erreur : Et maintenant vous ne voulez plus rembourser ?

La plateforme va vous poursuivre, tôt ou tard et vous imputer les frais de justice le cas échéant.

Leur erreur ne vous crée aucun droit.

Et rappelez vous ici est un forum juridique : vous espérez quel encouragement pour un vol ?

Par isernon

bonjour,

l'article 1302-1 du code civil indique:

Celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû doit le restituer à celui de qui il l'a indûment reçu.

comme vous avez confirmé à votre vendeur que vous avez reçu 2 fois la somme, vous êtes obligé de le rembourser, si vous vous y refusez, vous y ajoutez la mauvaise foi.

salutations